

DÉLIBÉRATION N°CB 18-03 DU 5 AVRIL 2018

**relative à l'avis du comité de bassin sur le périmètre de l'établissement public
d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin du Loing**

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu l'article L.213-12 du code de l'environnement relatif aux établissements publics territoriaux bassin (EPTB) et établissements publics d'aménagement de gestion de l'eau (EPAGE),
- Vu l'article R.213-49 du code de l'environnement relatif à la délimitation par le préfet coordonnateur de bassin du périmètre d'intervention de l'établissement public territorial de bassin ou de l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau,
- Vu le décret n° 2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau,
- Vu la disposition L2.165 du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,
- Vu le règlement intérieur du comité de bassin, modifié par délibération N°CB 17-15 du 6 décembre 2017, confiant à la commission politique territoriale aménagement du territoire et inondation la préparation de l'avis du comité de bassin sur les établissements publics d'aménagement de gestion de l'eau (EPAGE),
- Vu l'avis de la commission politique territoriale aménagement du territoire et inondation (COPTATI) du 9 mars 2018,
- Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 5 avril 2018.

Considérant la mobilisation de tous les acteurs du bassin du Loing et des services de l'État permettant l'émergence du premier établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin Seine Normandie, répondant ainsi aux recommandations du rapport CGEDD et IGA et du rapport du préfet coordonnateur de bassin suite aux inondations de mai-juin 2016,

Considérant que le périmètre du futur établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin du Loing répond à la logique hydrographique en prenant en compte l'ensemble de l'unité hydrographique définie dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le comité de bassin donne un avis favorable sur le périmètre de l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin du Loing, annexé à la présente délibération.

Article 2

Le comité de bassin encourage le groupe de préfiguration pour la création du syndicat dans la rédaction de ses statuts afin que ceux-ci inscrivent l'action de l'établissement public

d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin du Loing dans le principe de solidarité territoriale et de gestion intégrée des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Le comité de bassin recommande que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre présents sur le périmètre confient l'ensemble des missions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) à l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin du Loing.

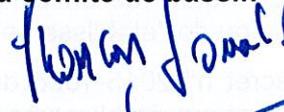
Le comité de bassin encourage le syndicat à mettre en œuvre au plus tôt les études nécessaires à l'élaboration d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) et à se doter des moyens humains, techniques et financiers qui permettront de participer à l'atteinte des objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, de son programme de mesures, du plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) et de la stratégie d'adaptation au changement climatique.

**La Secrétaire
du comité de bassin**



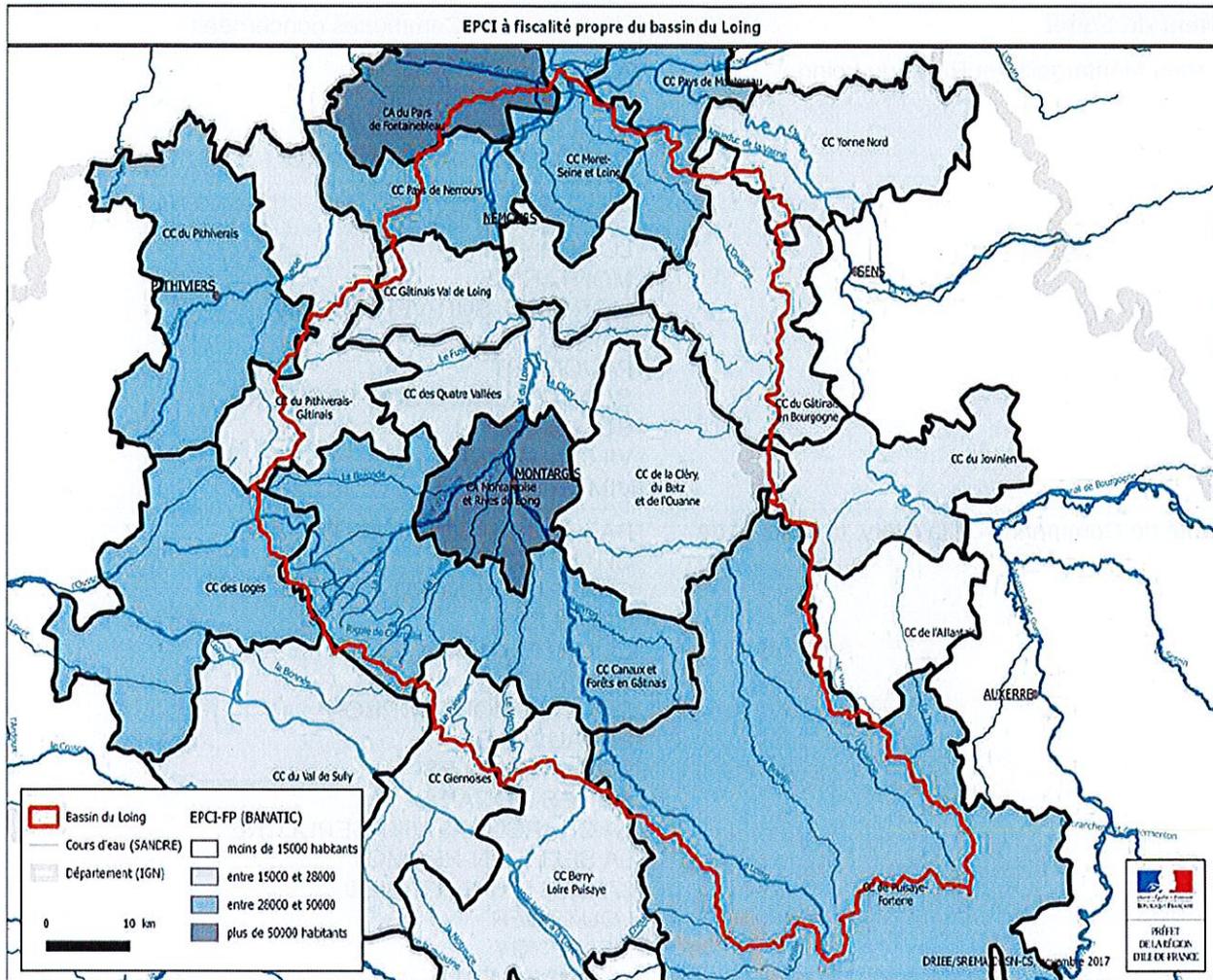
Patricia BLANC

**Le Président
du comité de bassin**



François SAUVADET

Annexe 1 : Carte du périmètre d'intervention de l'EPAGE du bassin du Loing



Annexe 2 : liste des EPCI à fiscalité propre et communes en tout ou partie sur le bassin versant du Loing

| Département du Loiret | Communes concernées |
|--|--|
| Agglomération Montargoise et Rives du Loing | AMILLY CEPOY CHALETTE-SUR-LOING CHEVILLON-SUR-HUILLARD CONFLANS-SUR-LOING CORQUILLEROY LOMBREUIL MONTARGIS MORMANT-SUR-VERNISSON PANNES PAUCOURT SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD SOLTERRE VILLEMANDEUR VIMORY |
| Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne | BAZOCHES-SUR-LE-BETZ CHANTECOQ CHATEAU-RENARD CHUELLES COURTEMAUX COURTENAY DOUCHY-MONTCORBON ERVAUVILLE FOUCHEROLLES GY-LES-NONAINS LA CHAPELLE-SAINT-SEPULCRE LA SELLE-EN-HERMOY LA SELLE-SUR-LE-BIED LOUZOUER MELLEROY MERINVILLE PERS-EN-GATINAIS SAINT-FIRMIN-DES-BOIS SAINT-GERMAIN-DES-PRES SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS SAINT-LOUP-DE-GONNOIS THORAILLES TRIGUERES |
| Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais | AILLANT-SUR-MILLERON AUVILLIERS-EN-GATINAIS BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD BELLEGARDE CHAILLY-EN-GATINAIS CHAPELON CHATENOY CHATILLON-COLIGNY CONTRAT COUDROY DAMMARIE-SUR-LOING FREVILLE-DU-GATINAIS LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON LA COUR-MARIGNY LADON LE CHARME LORRIS MEZIERES-EN-GATINAIS MONTBOUY MONTCRESSON |

| | |
|--|--|
| | MONTEREAU MOULON NESPLOY NOGENT-SUR-VERNISSON NOYERS OUSSOY-EN-GATINAIS OUZOUER-DES-CHAMPS OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE PRESNOY PRESSIGNY-LES-PINS QUIERS-SUR-BEZONDE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON THIMORY VARENNES-CHANGY VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY VILLEMOUTIERS |
| Communauté de Communes du Berry Loire Puisaye | ADON BRETEAU ESCRIGNELLES FEINS-EN-GATINAIS LA BUSSIERE OUZOUER-SUR-TREZEE |
| Communauté de Communes Giennes | BOISMORAND GIEN LANGESSE LE MOULINET-SUR-SOLIN LES CHOUX NEVOY |
| Communauté de Communes des Quatre Vallées | CHEVANNES CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON CORBEILLES COURTEMPIERRE DORDIVES FERRIERES-EN-GATINAIS FONTENAY-SUR-LOING GIROLLES GONDREVILLE GRISELLES LE BIGNON-MIRABEAU MIGNERES MIGNERETTE NARGIS PREFONTAINES ROZOY-LE-VIEIL SCEAUX-DU-GATINAIS TREILLES-EN-GATINAIS VILLEVOQUES |
| Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais | AUXY BARVILLE-EN-GATINAIS BATILLY-EN-GATINAIS BEAUNE-LA-ROLANDE BOESSES BOISCOMMUN BORDEAUX-EN-GATINAIS BROMEILLES COURCELLES ECHILLEUSES EGRY GAUBERTIN JURANVILLE |

| | |
|---|---|
| | LORCY MONTBARROIS MONTLIARD NIBELLE SAINT-LOUP-DES-VIGNES SAINT-MICHEL |
| Communauté de Communes des Loges | BOUZY-LA-FORET COMBREUX SAINT-MARTIN-D'ABBAT SURY-AUX-BOIS |
| Département de Seine-et-Marne | |
| Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing | ARVILLE AUFFERVILLE BEAUMONT-DU-GATINAIS BOUGLIGNY BRANSLES CHARENTREUX CHATEAU-LONDON CHENOU EGREVILLE GIRONVILLE ICHY LA MADELEINE-SUR-LOING LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX MAISONCELLES-EN-GATINAIS MONDREVILLE OBSONVILLE POLIGNY SOUPPES-SUR-LOING VAUX-SUR-LUNAIN VILLEBEON |
| Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau | BOURRON-MARLOTTE FONTAINEBLEAU LA CHAPELLE-LA-REINE RECLOSES URY |
| Communauté de Communes du Pays de Nemours | BAGNEAUX-SUR-LOING BURCY CHATENOY CHEVRAINVILLIERS DARVAULT FAY-LES-NEMOURS FROMONT GARENTREVILLE GREZ-SUR-LOING GUERCHEVILLE LARCHANT MONTCOURT-FROMONVILLE NEMOURS ORMESSON SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS VILLIERS-SOUS-GREZ |
| Communauté de Communes Moret Seine et Loing | DORMELLES FLAGY LA GENEVRAYE MONTIGNY-SUR-LOING MORET-LOING-ET-ORVANNE NANTEAU-SUR-LUNAIN NONVILLE |

| | |
|--|--|
| | PALEY REMAUVILLE SAINT-ANGE-LE-VIEL SAINT-MAMMES TREUZY-LEVELAY VILLECERF VILLEMARECHAL VILLEMER VILLE-SAINT-JACQUES |
| Communauté de Communes Pays de Montereau | BLENNES CHEVRY-EN-SEREINE DIANT ESMANS LA GRANDE-PAROISSE MONTMACHOUX NOISY-RUDIGNON THOURY-FEROTTES VOULX |
| Département de l'Yonne | |
| Communauté de Communes Puisaye Forterre | SAINT-AMAND-EN-PUISAYE (Nièvre) BLENEAU CHAMPCEVRAIS CHAMPIGNELLES CHARNY OREE DE PUISAYE COULANGERON DIGES DRACY FONTAINES FONTENOY LAIN LAINSECQ LALANDE LAVAU LES HAUTS DE FORTERRE LEUGNY LEVIS MERRY-SEC MEZILLES MOULINS-SUR-OUANNE MOUTIERS-EN-PUISAYE OUANNE PARLY ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES RONCHERES SAINTE-COLOMBE-SUR-LOING SAINT-FARGEAU SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS SAINT-PRIVE SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE SAINTS-EN-PUISAYE SEMENTRON TANNERRE-EN-PUISAYE THURY TOUCY TREIGNY VILLENEUVE-LES-GENETS VILLIERS-SAINT-BENOIT |
| Communauté de communes Yonne Nord | CHAMPIGNY CHAUMONT PONT-SUR-YONNE SAINT-SEROTIN VILLEMANOCHÉ |

| | |
|---|---|
| Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne | BRANNAY CHEROY COURTOIN DOLLOT DOMATS EGRISSELLES-LE-BOCAGE FOUCHERES JOUY LA BELLIOLE LIXY MONTACHER-VILLEGARDIN PIFFONDS SAINT-AGNAN SAINT-VALERIEN SAVIGNY-SUR-CLAIRIS SUBLIGNY VALLERY VERNOY VILLEBOUGIS VILLENEUVE-LA-DONDAGRE VILLEROY VILLETHIERRY |
| Communauté de communes de l'Aillantais | LA FERTE-LOUPIERE MERRY-LA-VALLEE SOMMECAISE |
| Communauté de communes du Jovinien | CUDOT PRECY-SUR-VRIN SAINT-MARTIN-D'ORDON SEPEAUX-SAINT ROMAIN |